

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé  
Filière Ergothérapie

### 1 Intitulé du module Intégration 3 2015-2016

<b>Code</b> S.ER.SO.2473.F.15	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
<b>Niveau</b> <input type="checkbox"/> module de base <input checked="" type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

### 2 Organisation

<b>Crédits ECTS *</b> 4 ECTS	<b>Langues(s)</b> <input checked="" type="checkbox"/> français
---------------------------------	---

### 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)  
 avoir suivi le(s) module(s)  
 Pas de prérequis  
 Autres

#### Autres prérequis

### 4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*

#### Compétences visées

Ab2 Développer avec l'utilisateur un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités. Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société

Ab3 Evaluer les performances occupationnelles à l'aide d'instruments d'évaluation et en recourant à des savoirs pertinents et actualisés issus de la science de l'occupation et des sciences de référence.

Ab4 Intégrer dans l'intervention des activités quotidiennes, ainsi que d'autres moyens et méthodes ergothérapeutiques reconnus, en se basant sur diverses analyses d'activité, de manière à pouvoir, précisément et adéquatement, soutenir les performances occupationnelles de l'utilisateur et aménager l'environnement.

Bb1 Etablir une relation thérapeutique centrée sur le client et s'engager avec respect dans des échanges productifs.

Bb3 Communiquer efficacement - oralement, par écrit ou électroniquement - des informations relatives aux usagers, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieurs et aux répondants des coûts.

Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.

Eb3 Favoriser les possibilités d'action, la réalisation des occupations et la participation sociale des usager-ère-s et de cette manière les aider à atteindre leurs objectifs.

#### Buts

Mener une démarche d'intervention simulée de la prescription à l'évaluation des résultats. Documenter les fondements scientifiques d'une intervention et communiquer à son sujet.

Mobiliser dans une intervention les contenus des divers modules suivis et les mettre en relation.

Réfléchir à sa propre manière d'agir en tant que thérapeute.

Domaine HES-SO Santé  
Filière Ergothérapie

5 **Contenu et formes d'enseignement \***

**Unité 1. Analyse de situations. 4 ECTS** (E. Jacopin-Bucher, S. Ray, R. Calderari, M. Démurger, H. Catalkaya, T. Mareda)

**Unité 1. Analyse de situations**

22 périodes.  
Les caractéristiques contextuelles du client et de l'intervention.  
La condition de santé du client.  
Les informations nécessaires avant d'entrer en contact avec une personne.  
Les autres prestations.  
Le premier contact et l'établissement de la relation.  
Les modèles et cadres de référence pertinents à la situation.  
Le contenu, les moyens, la procédure d'évaluation.  
L'analyse des résultats de l'évaluation et la problématisation.  
Le rapport d'évaluation.  
Le plan d'intervention et la négociation des objectifs.  
L'organisation temporelle de l'intervention et les moyens utilisables.  
La relation et son développement au fil de l'intervention.  
La mise en œuvre de l'intervention dans les séances.  
La progression de l'intervention et la mesure des progrès du client.  
Les divers rôles professionnels assumés par l'ergothérapeute.  
La mesure et l'évaluation des résultats à la fin de l'intervention.  
La clôture de l'intervention et sa gestion administrative.

**Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques**

Par groupe de trois supervisé-e-s par un-e ergothérapeute et un-e enseignant-e de l'école, les étudiant-e-s répondent par écrit à des questions concernant une vignette clinique. Les questions et les réponses sont communiquées via cyberlearn. Au cours du semestre des évaluations permettent aux étudiant-e-s de progresser dans une intervention simulée et aux enseignant-e-s d'évaluer les réponses apportées par les étudiant-e-s.

Présence obligatoire

6 **Modalités d'évaluation et de validation \***

**Buts de l'évaluation**

Vérifier la capacité des étudiant-e-s à :  
Mener une démarche d'intervention simulée de la prescription à l'évaluation des résultats.  
Chercher les évidences qui soutiennent les décisions d'intervention.  
Documenter une intervention et communiquer à son sujet.  
Mobiliser dans une intervention les contenus des divers modules suivis et à les mettre en relation.  
Réfléchir à sa propre manière d'agir en tant que thérapeute.

**Forme**

Evaluation au fil du cours.  
En cas de plagiat de la réponse d'un autre groupe ou de celle des enseignant-e-s, le groupe obtient un zéro pour le document rendu. Les réponses non fournies sont notées 0; les réponses rendues au delà du délai sont notées 1. Les étudiant-e-s d'un groupe obtiennent toutes et tous la même note pour autant qu'ils ou elles soient présent-e-s au séminaire. Toute absence au séminaire enlève 2 points à la note du séminaire peu importe la raison y compris lorsque l'absence est certifiée.  
Quelle qu'en soit la raison, l'absence de l'étudiant-e à 3 séminaires ou plus entraîne l'échec du module pour cet-te étudiant-e.

7 **Modalités de remédiation \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation

7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

- remédiation possible  
 pas de remédiation

**Autres modalités de remédiation**

En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation.  
La remédiation est effectuée sous forme d'un dossier individuel ou commun si le groupe est en échec. Le dossier, d'une dizaine de page, développe une ou plusieurs questions du module selon l'indication de l'enseignant-e.  
En remédiation, toute note inférieure à (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à 4 en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

8 **Remarques**

9 **Bibliographie**

10 **Enseignant-e-s**

Catalkaya Hayriye  
Garo-Calderari Rossana  
Jacopin-Bucher Eloïse  
Kühne Nicolas  
Mareda Thérèse  
Meyer Sylvie  
Ray-Kaaser Sylvie

**Responsable de module \***

Sylvie Meyer

**Descriptif validé le \***  
04.09.2015

**Descriptif validé par \***  
Sylvie Meyer